



**PROJET D'APPUI A LA RESTAURATION DE
L'ORDRE PUBLIC ET
DE L'AUTORITE DE L'ETAT**



**PROJET D'APPUI A LA RESTAURATION DE L'ORDRE PUBLIC ET
DE L'AUTORITE DE L'ETAT**

<i>(for PRF-funded projects)</i>	
<p>Recipient UN Organization(s) Replace with: André Carvalho <i>Country Director</i> Name of Agency: UNDP</p> <p>Signature <i>[Signature]</i></p> <p>Date & Seal</p>	
<p>Name of Senior UN Representative: Dr. Ndolamb Ngokwey</p> <p>Signature <i>[Signature]</i></p> <p>Title: UN Resident Coordinator</p> <p>Date & Seal 9/5/12</p>	<p>Representative of National Authorities Replace with: Name of Government Counterpart: Dr Albert Mabri Tokeuse</p> <p>Signature <i>[Signature]</i></p> <p>Title: Minister of State Minister of Planning and Development</p> <p>Date & Seal 9/6/12</p>



Breve présentation du projet

Titre du projet : Appui à la restauration de l'ordre public et de l'autorité de l'Etat	Organismes des Nations Unies impliquées : PNUD ; ONUCI (UNPOL, Affaires civiles, Etat de Droit, DDR/SSR) ; UNICEF
Contacts: M. Ndolamb Ngokwey, RR/RC/HC/DSRSG, Adresse: 01 BP 1747 Abidjan 01 Téléphone: +225-20211367 E-mail: ndolamb.ngokwey@one.un.org Aissata De, Directeur Pays Adjoint Programme du PNUD Téléphone: +225 20317400 E-mail: aissata.de@undp.org	Partenaires de mise en œuvre: Ministère de l'Intérieur Ministère de la Défense Ministère de la Justice Collectivités territoriales ONGs, société civile et communautés locales
Numéro du Projet:	Couverture géographique du Projet : Ouest, Sud-ouest et Sud
Breve description du Projet: Ce projet vise à appuyer la restauration de l'ordre public et de l'autorité de l'Etat à travers le renforcement des capacités et la remise en état des bâtiments des services de police, de gendarmerie et des préfectures et sous-préfectures qui avaient été endommagés et pillés au cours de la crise postélectorale 2010-2011, la création d'un point d'accès au droit et la mise en place d'un réseau de para juristes dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Les objectifs visés sont de : (1) rendre effectif le redéploiement de ces services dans les localités sensibles (Ouest, Sud-ouest et Sud) afin de leur permettre d'assurer efficacement leurs missions de maintien de l'ordre, de protection des personnes et des biens, de représentation de l'Etat central, et de coordination contrôle de l'action publique ; (2) rétablir la confiance des populations dans les services de l'Etat en renforçant l'accès au droit et aux services de sécurité de proximité dans l'Ouest ; (3) appuyer l'élaboration d'une	Coût Total du Projet: USD 3.000.000 Fonds PBSO: USD 3.000.000 Contribution du Gouvernement:PM Autres: Total : USD 3.000.000
	Date de début et durée du Projet: Mai 2012 – Avril 2014 (24 mois)



stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité à travers l'organisation d'un séminaire national.

Prise en compte du genre (Score): 2

Les questions du genre ont été intégrées transversalement dans toutes les activités du projet, en assurant une attention particulière aux femmes victimes de violences sexuelles. Des activités ciblant en particulier directement les femmes ont été identifiées et des indicateurs introduits pour mesurer l'impact du projet sur les femmes comme la création d'enquêteurs-référents au sein de la police et de la gendarmerie pour la protection des femmes ainsi que le recrutement de personnel spécialisé dans ce domaine parmi le personnel de la clinique juridique.

Domaines prioritaires FCP et effets:

Domaine prioritaire 1: Restauration de l'ordre public et de l'autorité de l'Etat

Résultats et activités clés:

Résultat : Les services de sécurité assurent leur mission de prévention et de maintien de l'ordre :

- Remise en état et équipement de postes de police et brigades de gendarmerie
- Renforcement des capacités des forces de l'ordre
- Elaboration d'une stratégie RSS/DDR

Résultat : L'administration préfectorale est fonctionnelle et assure ses missions de représentante de l'Etat central, de contrôle et de coordination de l'action publique

- Remise en état de préfectures et sous-préfectures
- Renforcement des capacités du corps préfectoral

Résultat : La confiance des populations dans les services de l'Etat (administration préfectorale, police et justice) est rétablie

- Mise en place d'une clinique juridique et son réseau de parajuristes permettant aux populations d'interagir avec les autorités étatiques
- Renforcement des capacités des forces de sécurité et des autorités communales dans la gestion collective des questions de sécurité et de conflits au niveau local



SECTION 1: Analyse de la situation

La crise postélectorale a engendré un affaiblissement grave des institutions étatiques dans le Sud et l'Ouest du pays. Les violences liées à cette crise ont provoqué la destruction de nombreuses infrastructures publiques et privées. A Abidjan (Yopougon et Abobo notamment) et dans plusieurs localités de l'Ouest, du centre ouest), plusieurs commissariats de police et/ou brigades de gendarmerie, bâtiments des préfectures, sous-préfectures ont été détruits.

Depuis la fin de la crise, des mesures importantes ont été prises par le gouvernement ivoirien, notamment dans le cadre du Programme Présidentiel d'Urgence, en vue de faire face aux nouveaux défis engendrés par la crise postélectorale. Ces mesures concernent notamment la restauration de l'ordre public et de l'autorité de l'Etat, ainsi que la sensibilisation et l'assistance des populations, qui constituent les préalables nécessaires au succès des efforts visant à la réconciliation nationale, au retour de la cohésion sociale et au développement durable.

A ce jour cependant, malgré des améliorations notables, la situation sécuritaire dans le pays reste fragile, en raison notamment des difficultés liées aux processus de réunification des deux armées, de désarmement des ex-combattants et miliciens, et de la prolifération d'armes légères et de petit calibre. La situation est encore plus préoccupante dans les régions de l'Ouest, du Sud-ouest et du Sud où les infrastructures de sécurité ont été détruites, sont inexistantes ou tout simplement non opérationnelles et où les nouveaux conflits liés à l'occupation des terres et à la difficile cohabitation entre populations locales et certains éléments des FRCI font craindre une résurgence de l'insécurité.

Dans l'Ouest, l'insécurité perdure depuis maintenant plus de 10 ans. Les populations ont perdu le réflexe de s'adresser aux structures étatiques pour résoudre leurs conflits étant donné leur absence prolongée de cette région. Cette situation est renforcée par la méconnaissance des populations de leurs droits et des mécanismes pour saisir ces instances. La justice traditionnelle reste une référence importante pour les populations : la majorité des disputes et même de graves violations des droits de l'homme sont réglées par les autorités traditionnelles, souvent en contradiction avec les standards internationaux en matière de protection des personnes vulnérables dont les personnes victimes de violences basées sur le genre et les enfants.

Dans ce contexte, il est impératif que les services de l'administration préfectorale, de la police et de la gendarmerie soient rendus opérationnels dans ces zones sensibles et que



leurs capacités soient renforcées afin de restaurer l'ordre public et assurer la sécurité des personnes et des biens. Il est en outre nécessaire que des mécanismes soient mis en place afin de rétablir la confiance entre ces institutions et les populations.

Par ailleurs, les crises successives traversées par le pays ont considérablement transformé les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) en Côte d'Ivoire. Autrefois réputées républicaines, elles sont devenues, au gré des alliances politiques, partisans, régionales, divisées selon des lignes ethniques et, par conséquent, peu fiables. Elles ont connu des rivalités institutionnelles (entre l'armée, la gendarmerie et la police), des tensions internes, et elles ont été responsables d'une série de tentatives de coups d'état qui ont mené à l'insurrection de 2002 et à la division du pays.

Malgré les accords de paix de Linas-Marcoussis (2003) et de Pretoria (2005), la réforme du secteur de la sécurité a longtemps été plus ou moins ignorée ou simplement mise à l'écart pour des raisons politiques. Les véritables prémisses de la réforme du secteur de la sécurité apparaissent dans l'Accord Politique de Ouagadougou (2007), avec la nécessité de stabiliser la situation sécuritaire afin de pouvoir mener à bien le déroulement de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire.

C'est ainsi que le CCI (Centre de Commandement Intégré), créé le 16 mars 2007 et le GTRRA (Groupe de Travail sur la Restructuration et la Réforme de l'Armée), créé le 20 décembre 2007, ont été mis en place. Après la crise postélectorale, ces institutions, préalablement dirigées par des proches de l'ancien régime ou arrivées en fin de mandat, ont dû mettre fin à leurs activités.

Pendant la récente crise postélectorale, d'importantes quantités d'armes et de nombreux combattants étrangers sont arrivés dans le pays, entraînant ainsi un recrutement intensif de jeunes, leur réarmement et des violations massives des droits de l'homme par les deux parties belligérantes.

La situation sécuritaire dans le pays, en particulier dans certaines régions à l'Ouest, reste précaire et la population civile est exposée aux attaques des miliciens, d'autres groupes tels que les mouvements de jeunesse et les Dozos, mais aussi certains éléments des FRCI et de leurs supplétifs, mal éduqués, sans formation, indisciplinés et, de surcroît, souvent incontrôlables. En outre, certaines communautés civiles ont été systématiquement militarisées par le régime Gbagbo. Présentement, le phénomène des coupeurs de routes (principalement les supplétifs et miliciens) est venu s'ajouter aux nombreux problèmes d'insécurité et de conflits interethniques alimentés par la présence des FRCI dans certaines parties du territoire.



Des nominations à la tête des unités de l'Armée, de la gendarmerie et de la police ainsi que des promotions ont été faites pour essayer de réglementer et remettre de l'ordre dans les Forces de Défense et de Sécurité. De nouvelles unités telles que la police militaire ont été créées. De même, le projet de Réserve a été établi afin de contrer l'insécurité grandissante et jeter les prémisses d'une reprise en main des forces armées.

Cependant, ces mesures doivent être soutenues et complétées afin que le manque d'organisation et l'incohérence du secteur de la sécurité, auxquels s'ajoute la libre circulation d'armes en Côte d'Ivoire, cessent de menacer la sûreté et la sécurité de la population civile et compromettre la stabilité des institutions politiques et du pays.

Le soutien de la communauté internationale est donc indispensable pour permettre au gouvernement ivoirien de répondre à ces exigences, et ainsi éviter que le pays ne retombe dans une spirale de violence. Le rôle des Nations Unies sera d'appuyer les efforts du gouvernement pour créer les conditions d'une paix durable dans le pays.



SECTION 2: Justification du Projet

Le présent projet se fonde sur les priorités identifiées par la Résolution du Conseil de Sécurité 2000 (2011) et le Plan National de Développement 2012-2015, notamment : la protection des populations civiles ; la stabilisation de la situation sécuritaire ; le redéploiement de l'administration d'Etat dans les zones sensibles ; le développement des capacités techniques et professionnelles/déontologiques des personnels de sécurité et de justice ; la restauration de l'ordre public et de l'autorité de l'état au niveau local ; la mise en place de mécanismes durables de maintien de la paix et de la sécurité publique, de réconciliation nationale et de cohésion sociale; de reconstruction économique et sociale; et la facilitation de l'accès aux services de justice.

Au regard de la situation décrite dans la section 1 ci-dessus, le gouvernement a pris des mesures en vue d'assurer la présence tangible des services de sécurité publique et de l'administration déconcentrée de l'Etat sur toute l'étendue du territoire ainsi que la restauration de la confiance entre l'administration préfectorale et les forces de sécurité et la population, conditions préalables à la réconciliation nationale et à la reconstruction économique et sociale. Cependant, la mise en œuvre de ces mesures se heurte à l'insuffisance de ressources financières et matérielles, à la faiblesse des capacités des services préfectoraux et sécuritaires locaux à satisfaire les besoins des usagers, à la crise de confiance généralisée entre les populations et les institutions étatiques, ainsi qu'à l'insécurité chronique qui persiste encore dans certaines parties du territoire national.

Les fonds requis dans le cadre de ce projet permettront de combler partiellement l'insuffisance de financements destinés à ces mesures, mais aussi et surtout de consolider et d'amplifier les résultats obtenus, en collaboration avec divers partenaires nationaux, dans le cadre du Fonds de consolidation de la paix (volet « Immediate Response Fund »). De plus, la mise en œuvre des différentes composantes de ce projet constituera un complément indispensable aux initiatives nationales en cours (Programme d'Urgence Présidentiel, Projet d'Appui Post-Crise, Secrétariat National au Renforcement des Capacités etc.) et aux actions quotidiennes des différents ministères sectoriels et de leurs partenaires habituels (Association des Districts et Départements de Côte d'Ivoire, Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire, conseils généraux et conseils municipaux, ONGs nationales et internationales). Enfin, la mise en œuvre effective des actions inscrites dans le Plan Prioritaire du Fonds pour la Consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire aura un important effet d'encouragement envers d'autres partenaires internationaux (PAPC/Banque Mondiale, Union Européenne, Agence Française de Développement, entre autres), et donc de mobilisation de ressources additionnelles pour le financement du processus de normalisation de la situation en Côte d'Ivoire.



Il convient de noter l'accent particulier mis sur les activités de renforcement des capacités des autorités préfectorale et de sécurité, ainsi que sur celles visant au renforcement des capacités des populations et des communautés locales à formuler des demandes de prestation auprès des institutions sécuritaires et administratives locales, ainsi qu'à superviser, évaluer et contrôler leurs actions. Ainsi, les activités de réhabilitation des bâtiments restent limitées aux zones sensibles présentant des défis politiques et sécuritaires particuliers et/ou dans lesquelles les conditions de travail de ces services publics locaux sont largement en dessous du minimum acceptable.

Le volet concernant le rétablissement de la confiance envers les institutions se justifie par la nécessité de sensibiliser et d'accompagner dans leurs démarches des populations qui depuis plus de 10 ans n'ont plus eu de contact régulier avec les institutions étatiques. Ce volet prévoit la mise en place d'un point d'accès au droit et d'un réseau de parajuristes dans la région du Cavally. Dans cette région, le gouvernement et les partenaires au développement – y compris à travers le Fonds de consolidation de la paix (volet « Immediate Response Facility ») - ont déjà engagé des chantiers visant à la réhabilitation des édifices administratifs (préfectures, sous-préfectures, commissariats de police, brigades de gendarmerie, tribunaux et lieux de détention) en vue de rendre plus opérationnelles les différentes autorités redéployées. Le présent projet vient s'insérer dans ce processus avec pour but de compléter et rendre effective la restauration de l'autorité de l'Etat par des activités visant à rétablir la confiance des populations envers les services étatiques (police, justice et administration préfectorale) et assurer que la population est informée sur ses droits et puisse être accompagnée dans les procédures pour les saisir.

Au niveau de la sécurité, les Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI)¹ sont constituées en partie par les Forces Nouvelles, des Forces de Défense et de Sécurité et de nombreux groupes de miliciens qui ont rejoint les FRCI durant la crise postélectorale et les mois qui ont suivi. Bien qu'ils aient répondu favorablement à l'appel du Président de cesser les hostilités, une grande insécurité règne, causé en partie par l'effectif pléthorique des FRCI, dont une bonne partie est constituée par des supplétifs (estimés autour de 40,000) qui ne sont ni officiellement enrôlés, ni rémunérés. Il existe de plus un profond sentiment de division et de suspicion entre les anciens rebelles et les ex-FDS mieux formés. Le gouvernement met actuellement en place un règlement des cadres, qui a démarré lors de la nomination officielle du nouveau Chef d'Etat Major, pour trouver des solutions à cette situation.

¹ Les FRCI ont été créées le 17 mars 2011 à partir de la résolution de la Commission de Paix et Sécurité de l'UA.



Avec la remise en place progressive des institutions, les municipalités ont un rôle important à jouer, conjointement avec les forces de police, dans la réduction de la violence et du sentiment d'insécurité ainsi que l'amélioration des relations entre population et forces de l'ordre au niveau local. La législation ivoirienne donne des compétences étendues aux municipalités en matière de sécurité, plaçant les maires en première ligne dans la prévention de la violence et l'amélioration des relations entre forces de l'ordre et population. Le projet soutiendra le Forum ivoirien pour la sécurité urbaine (FISU) à développer des Conseils communaux de sécurité (CCS) dans des communes pilotes de l'Ouest et du Sud-ouest du pays sur la base de l'expérience des CCS établis dans le District d'Abidjan. Les CCS auront pour vocation d'offrir un cadre permettant aux forces de l'ordre, autorités municipales, et population de se retrouver, d'échanger sur les questions de sécurité et définir conjointement des mesures visant à prévenir la violence et réduire l'insécurité sur le territoire communal. Le projet appuiera les CCS à développer des diagnostics locaux et partenariaux de l'insécurité dans les communes cibles. Ces diagnostics permettront de déterminer les enjeux en termes de sécurité dans les communes et offrir des pistes d'action pour les maires. Le projet appuiera les municipalités pilotes à développer des actions « quick-impact » sur la base des diagnostics locaux de l'insécurité permettant de réduire le sentiment d'insécurité et améliorer la confiance entre forces de l'ordre et population. Le projet vise également à renforcer la capacité des agents de sécurité et offrir un service de maintien d'ordre professionnel respectueux des droits de la population, avec un accent particulier sur les besoins des jeunes filles et femmes.

La réforme du secteur de la sécurité (RSS) devrait permettre, à terme, de réunifier les Forces de Défense et de Sécurité, de les rendre républicaines, dépolitisées et de les placer sous le contrôle de l'autorité civile. Ces forces seront alors capables d'assurer la protection des populations, de leurs biens et du territoire national. Pour permettre de jeter les bases de cette réforme, il est urgent de rassembler les compétences nationales et internationales pour mettre en place une stratégie nationale et renforcer les capacités techniques de sa mise en œuvre. C'est ainsi qu'un groupe de travail RSS (comprenant partenaires nationaux et internationaux, y compris l'ONUCI) a été créé en mai 2011 pour réfléchir et aider le Groupe de Travail Scientifique (GTS) placé sous la coprésidence du chef de cabinet militaire de la primature et de l'ONUCI à préparer un séminaire national, prévu en mars 2012. Le GTS a déjà organisé du 21 au 23 septembre 2011 un pré-séminaire dont les conclusions ont permis la mise en place de 8 sous-groupes qui ont développé des états des lieux pour chacun des 8 piliers du secteur de la sécurité. Ces états des lieux permettront de disposer d'un diagnostic clair de la situation pour le séminaire national.

L'appui du SNU est vital pour disposer de l'expertise internationale garante du partage d'expérience, clé de voûte du succès du séminaire. Il faut également signaler que certains



partenaires bilatéraux (France, USA) de la RCI ont déjà mis en place des experts RSS pour souligner leur ferme intention d'aider financièrement et techniquement la réforme du secteur de la sécurité. Le séminaire devra donc aider à définir la politique nationale de défense et de sécurité, et par extension, de jeter les bases du programme national DDR qui est étroitement lié à la RSS.

En conclusion, le présent projet vise à soutenir le gouvernement de Côte d'Ivoire à rétablir l'ordre public en focalisant son assistance sur les besoins les plus immédiats, à savoir le renforcement de la police et de la gendarmerie et du corps préfectoral pour s'assurer que les principaux acteurs en charge de la sécurité puissent exercer leurs fonctions au niveau local tout en aidant les plus hautes autorités de l'Etat à disposer de tous les éléments nécessaires pour élaborer une stratégie nationale sur la réforme du secteur de la sécurité à travers l'organisation d'un séminaire national.

La mise en œuvre des différentes composantes de ce projet aura un effet catalytique important pour la réalisation des résultats inscrits dans le Plan National de Développement 2012-2015, à savoir entre autres : i) Restaurer l'autorité de l'Etat par l'amélioration des conditions de travail et le développement des capacités techniques et déontologiques des autorités préfectorales et des personnels de sécurité ; ii) assurer la protection des personnes et des biens par des forces de sécurité (armée, gendarmerie et police) véritablement au service de la Nation ; (iii) restaurer la confiance des populations dans les autorités administratives et les services de sécurité ; iv) améliorer la qualité des services judiciaires et pénitentiaires et faciliter l'accès des citoyens à ces services ; v) mettre en place des mécanismes durables de maintien de la paix et de la sécurité publique, de réconciliation nationale, de reconstruction économique et de cohésion sociale fondées sur les principes de l'égalité des sexes et de la promotion du genre.

SECTION 3: Cadre logique et stratégie de mise en œuvre

3.1 Stratégie de mise en œuvre

La stratégie a pour objectif de soutenir le gouvernement de Côte d'Ivoire à rétablir l'ordre public et l'autorité de l'état, en mettant à sa disposition diverses compétences du PNUD, de l'UNICEF et de l'ONUCI, à travers les composantes UNPOL, DDR/SSR, Affaires Civiles et Etat de Droit. Cette stratégie se divise en trois volets : le premier volet, mis en œuvre par UNPOL et par la division DDR/SSR de l'ONUCI, vise à remettre les équipements de la police et de la gendarmerie en état et à renforcer leurs capacités techniques et professionnelles ainsi qu'à organiser un séminaire national réunissant les principaux acteurs en charge de la sécurité. Le deuxième volet, qui sera mis en œuvre par la section Affaires Civiles en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur (DGAT) et le PNUD, est



destiné à renforcer les capacités du corps préfectoral et à réhabiliter les bâtiments des préfectures et des sous-préfectures endommagés ou pillés durant la crise postélectorale. Enfin, le troisième volet sera mis en œuvre conjointement par le PNUD, la section Etat de Droit de l'ONUCI et l'UNICEF et il prévoit la mise en place d'une clinique juridique et d'un réseau de parajuristes dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire.

Le projet s'appuie sur les leçons et meilleures pratiques du PNUD et de l'ONUCI dans les domaines de l'appui aux structures de police et de gendarmerie, d'appui au redéploiement de l'administration (projet intégré FISDES) et d'appui à l'amélioration de l'accès au droit des populations. La mise en œuvre de ce projet entend en outre tirer partie des leçons apprises de l'expérience de gestion participative de la sécurité testée dans les communes durant une décennie via le Projet d'Appui à la Sécurité Urbaine (PASU). A cet effet, le projet s'appuiera sur le travail fait par le Projet d'appui à la sécurité urbaine (PASU) du PNUD et particulièrement sur les partenariats communautaires entre forces de l'ordre et communautés locales mis en place et expérimentés par le PASU ces dernières années: les comités communaux de sécurité (CCS) mis en place dans les communes pilotes d'Abidjan (13 communes) ; ainsi que le Forum Ivoirien pour la Sécurité Urbaine (FISU). Le projet privilégiera les stratégies de prévention, le partenariat local, ainsi que les formations des forces de l'ordre, comme outils de d'amélioration des relations entre forces de l'ordre et population et de lutte contre le sentiment d'insécurité. Par ailleurs les diagnostics de sécurité dans les zones Ouest et Sud-ouest seront préparés en collaboration avec la Commission nationale des armes légères (ComNat) qui prévoit de réaliser de tels diagnostics dans les zones de l'Ouest et du Sud.

Le volet sécuritaire s'articulera avec le volet cohésion sociale mis en œuvre dans le cadre d'un autre projet (financé sous la fenêtre IRF²) dans les domaines de l'identification des sources d'insécurité et de la formation. Les activités de formation du corps préfectoral prévue par le même projet seront élargies dans le cadre du présent projet au niveau des préfectures et sous-préfectures non couvertes par le projet "IRF". L'identification des sources de conflit bénéficiera du mapping réalisé par le CSS lors du diagnostic local de sécurité et inversement (selon le calendrier). Enfin, l'élaboration des groupes à risques par le volet sécuritaire sera fait en partenariat avec le volet cohésion afin de coordonner les activités de soutien à ces groupes.

La stratégie de mise en œuvre du projet sera bâtie sur une étroite collaboration avec les Ministères concernés ainsi que sur une complémentarité d'efforts entre les différents volets d'intervention du projet. Les actions prévues viendront renforcer les efforts déjà en

² «Immediate Response Facility » du PBF



cours d'exécution par l'ensemble des partenaires, notamment dans le cadre du projet déjà financé par le Fonds de consolidation de la paix (volet « Immediate Response Facility »). Une bonne analyse de la situation de référence des violences faites aux femmes et aux enfants sera développée pour permettre d'assurer une bonne coordination avec les initiatives déjà en cours dans ce domaine.

Les activités de réhabilitation et de remise en état des bâtiments publics constituent autant d'opportunités dans le cadre de ce projet de travailler avec le secteur privé et surtout d'encourager l'emploi de la main d'œuvre locale (qualifiée et non qualifiée) et ainsi d'injecter de l'argent frais dans l'économie locale. Le volet relatif au rétablissement de la confiance des populations dans les institutions étatiques sera mis en œuvre à travers des organisations de la société civile ivoirienne ce qui permettra de renforcer leurs capacités et de les faire participer aux efforts étatiques de rétablissement de l'état de droit dans l'Ouest du pays.

Par ailleurs, il est prévu que les activités relatives au renforcement des capacités des forces de sécurité, des autorités et de la société civile dans la gestion collective des questions de sécurité permettent aux municipalités de développer la méthodologie et les outils (CCS, diagnostiques et contrats locaux de sécurité) pour une gestion pérenne de l'insécurité et de la prévention de la violence.

Il convient de noter également la recherche d'une plus grande synergie d'action dans la mesure où les activités programmées dans le cadre de ce projet sont complémentaires entre elles, en plus d'être concentrées sur les régions Ouest et Sud-ouest et le district d'Abidjan. Ces activités permettront d'évoluer vers des solutions durables, impliquant des populations désormais remises en confiance dans les processus de consolidation de la paix, de réconciliation nationale et de reconstruction post-crise.

3.2 Durabilité

Les appuis du SNU dans le cadre de ce projet devront être renforcés et consolidés par de nouveaux investissements de la part du gouvernement dans les secteurs concernés. Cependant, en dépit des nombreux moyens que le gouvernement et ses partenaires bilatéraux et multilatéraux pourront consentir au rétablissement de la sécurité, de l'autorité publique, le succès ou l'échec du projet dépend en partie des communautés bénéficiaires qui devront toujours collaborer étroitement avec les autorités et les intervenants extérieurs pour en garantir l'efficacité. Dans ce cadre, le projet prévoit ainsi de rapprocher les populations des autorités locales et des services de police afin que celles-ci soit largement imprégnées et sensibilisées sur les rôles de la police et de l'administration locale. La même démarche sera soutenue afin que ces dernières connaissent et répondent aux attentes des populations. Aussi, le projet entend t-il



engager et poursuivre le plaidoyer auprès du gouvernement afin que des ressources soient inscrites au budget annuel en vue d'entreprendre des investissements dans ces secteurs, gages de la paix et de la stabilité nationale.

3.3 Cadre logique



Cadre logique partie 1: Niveau stratégique

Objectifs	Indicateurs/cibles mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses
Domaine prioritaire 1 : Restauration de l'ordre public et de l'autorité de l'Etat			
Effet 1 : Les services de sécurité assurent leurs missions de prévention et de maintien de l'ordre			
Résultat 1. Remise en état et équipement de postes de police et de gendarmerie	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de postes de police et gendarmerie réhabilités et/ou équipés en tenant compte des spécificités du genre ● Nombre de plaintes traitées par rapport au nombre de plaintes reçues par les commissariats et les brigades de gendarmerie et transmises aux tribunaux ● Nombre de plaintes, désagréées par âge et sexe, reçues par les commissariats et les brigades de gendarmerie ● Nombre de personnes, y compris les populations vulnérables, bénéficiant d'une assistance pour saisir les institutions étatiques ● Pourcentage des populations y compris les groupes vulnérables, se sentant en situation d'insécurité est en baisse <p>Cibles mesurables</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Remise en état et équipement de six (6) 	<p>Moyens de vérification</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Enquête de perception ● Analyse des rapports d'avancement du projet ● Visite des sites concernés ● Analyse des rapports d'activités des services concernés et/ou de leurs Ministères de tutelle 	<p>Les conditions de sécurité dans les régions concernées (Ouest, Centre ouest et Sud) restent relativement stables</p>



Objectifs	Indicateurs/cibles mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses
	<p>commissariats de police et sept (7) brigades/casernes de gendarmerie (Districts d'Abidjan, Montagnes, Bassassandra et Goh-Djiboua) pour une population bénéficiaire estimée à 1,5 millions d'habitants</p>		
<p>Résultat 2. Renforcement des capacités des forces de l'ordre</p>	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Les capacités techniques et professionnelles des agents de police et de gendarmerie sont renforcées et conformes aux standards internationaux Une représentation équitable des sexes est assurée dans la sélection des participants aux séances de formation <p>Cibles mesurables</p> <ul style="list-style-type: none"> 70% de cas soumis sont traités et transmis aux tribunaux 50% des populations des régions couvertes se sentent en sécurité 	<p>Moyens de vérification</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse des rapports d'activités des services concernés et/ou de leurs Ministères de tutelle Analyse des comptes-rendus des séminaires de formation Enquête de perception 	<p>Les conditions de sécurité dans les régions concernées (Ouest, Centre Ouest et Sud) restent relativement stables</p> <p>Engagement du gouvernement à soutenir durablement le projet</p> <p>Soutien à un environnement politique et sécuritaire favorable</p> <p>Appropriation nationale et les autorités ivoiriennes sont responsables de la mise en œuvre du projet</p>
<p>Résultat 3 : Une stratégie nationale en matière de RSS/DDR est conçue et adoptée</p>	<p>Organisation d'un séminaire national sur la RSS regroupant l'ensemble des acteurs nationaux et des partenaires internationaux.</p>	<p>Un rapport sur la restitution des travaux du Séminaire National RSS/DDR est mis à la disposition du grand public.</p>	



Objectifs	Indicateurs/cibles mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses
<p>Effet 2 : L'administration préfectorale est fonctionnelle et assure ses missions de représentante de l'Etat central, de contrôle et de coordination de l'action publique.</p> <p>Résultat 4. Les bâtiments des préfectures et sous-préfectures dans les régions sensibles sont remis en état et rendus fonctionnels</p>	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'édifices préfectoraux réhabilités ● Nombre de cas traités par les membres du corps préfectoral par rapport aux cas soumis par les populations ● Pourcentage des populations et services administratifs estimant que l'administration préfectorale remplit effectivement sa mission notamment en matière d'ordre public, de reconstruction et de consolidation de la paix au niveau local 	<p>La stratégie nationale RSS/DDR est mise à la disposition du grand public.</p> <p>La stratégie nationale RSS /DDR est lue et vérifiée par les différents membres de la société civile.</p> <p>La stratégie nationale est circulée au sein des plusieurs commissions et de la plénière de l'Assemblée Nationale.</p>	
		<p>Moyens de vérification</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Analyse des rapports d'avancement du projet ● Enquêtes de perception ● Analyse des rapports d'activités et des statistiques du Ministère de l'Intérieur (DGAT) en matière de fonctionnalité d'édifices préfectoraux 	<p>Les conditions de sécurité dans les régions concernées (Ouest, Centre Ouest et Sud) restent relativement stables</p>



Objectifs	Indicateurs/cibles mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses
	<p>Cibles mesurables</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Remise en état de 16 préfectures et sous-préfectures endommagées (Districts de Sassandra-Marahoué et de Goh-Djiboua) pour une population bénéficiaire estimée à 600,000 habitants ● Les bâtiments endommagés sont réhabilités et fonctionnels ● L'administration préfectorale est redéployée et ses services sont rétablis 		
<p>Résultat 5. Les capacités des membres du corps préfectoral sont renforcées</p>	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage de cas traités par les membres du corps préfectoral par rapport aux cas soumis par les populations ● Pourcentage des usagers des services administratifs estimant que l'administration préfectorale remplit effectivement ses missions d'ordre public, de reconstruction et de consolidation de la paix au niveau local ● Cibles mesurables ● 60% des populations sont satisfaites des services rendus par l'administration 	<p>Moyens de vérification</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Analyse des rapports d'activités des services concernés et/ou de leurs Ministères de tutelle ● Enquêtes de perception ● Enquêtes de perception 	<p>Les conditions de sécurité dans les régions concernées (Ouest, Centre Ouest et Sud) restent relativement stables</p>



Objectifs	Indicateurs/cibles mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses
Effet 3 : La confiance des populations dans les institutions étatiques (police, gendarmerie, préfets, justice) est rétablie			
<p>Résultat 6 : Une clinique juridique et son réseau de parajuristes permettent aux populations d'interagir avec les autorités administratives et judiciaires</p>	<p>Indicateurs et cibles mesurables</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de cliniques juridiques opérationnelles (cible : 1 clinique à Guiglo) ● Nombre de consultations juridiques (cible : au moins 1000) ● Nombre de dossiers de la clinique bénéficiant d'assistance judiciaire (cible : au moins 30, dont 30% de femmes et mineurs) ● Nombre de parajuristes (hommes, femmes) œuvrant dans les communautés de la Région du Cavally (cible : 15 dont 30% de femmes) ● Pourcentage des populations y compris les groupes vulnérables, se sentant en situation d'insécurité est en baisse 	<p>Moyens de vérification</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Analyse des rapports de la clinique juridique ● Analyse du registre des activités des parajuristes ● Analyse de la base de données de la clinique ● Enquêtes de perception 	<p>Les conditions de sécurité dans la région concernée restent relativement stables</p>
<p>Résultat 7 : Renforcement des capacités des forces de sécurité et des</p>	<p>2.1. Formation d'au moins 400 formateurs-relais, issus des forces de police et de gendarmerie et affectés dans les zones d'intervention du projet, en matière de déontologie, droits de</p>	<p>Analyse des rapports d'avancement du projet</p> <p>Base de données sur l'état d'avancement des projets</p>	<p>La situation sécuritaire du pays se stabilise</p> <p>Les autorités gouvernementales et locales sont fortement impliquées</p> <p>Le climat sécuritaire et politique</p>



Objectifs	Indicateurs/cibles mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses
<p>autorités communales dans la gestion collective des questions de sécurité et de conflits au niveau local</p>	<p>l'Homme, prise en charge des violences faites aux femmes et aux enfants, constat d'accident et informatique (au moins 10% sont des femmes)</p> <p>2.2. Au moins 140 membres des responsables de mairies en poste à l'Ouest et au Sud-ouest sont formés en matière de prévention et gestion de conflits et de la sécurité (y compris l'ensemble des mairies femmes)</p> <p>2.3. 6 Conseil communal de sécurité établis dans l'Ouest;</p> <p>2.4. 6 diagnostic local de sécurité produit;</p> <p>2.5. 6 communes ont mis en œuvre des projets à impact rapide à caractère communautaire.</p>	<p>Rapport de discussion focus groups (autorités, femmes, jeunes, chefs traditionnels, etc.)</p> <p>Rapports de formation et d'évaluation</p> <p>Compte rendus et rapports d'analyse</p> <p>PV des séances de CCS</p> <p>Contrats locaux de sécurité officialisés</p>	<p>favorise le dialogue et les initiatives intercommunautaires</p> <p>Une société civile forte et dynamique.</p> <p>Ouverture des communautés au leadership des femmes et des jeunes</p> <p>Volonté de réconciliation entre les communautés et dans les rangs des partis politiques.</p> <p>Les commissariats de police et les brigades de la gendarmerie ne sont plus occupés par des éléments armés.</p>

3.4. Cadre logique : Partie 2 - Niveau de mise en œuvre

Résultat 1 : Remise en état et équipement des postes de police et de gendarmerie

Principales activités	Intrants	Estimation (\$US)	Personnes responsables
Réhabilitation des bâtiments abritant les unités de police	Sous-contrat	290, 000	ONU CI-UNPOL UNDP



Réhabilitation des bâtiments abritant les brigades et casernes de gendarmerie	Sous-contrat	430, 000	ONUCl-UNPOL UNDP
Equipement des unités de police	Sous-contrat	85, 032.659	ONUCl-UNPOL UNDP
Equipement des unités de gendarmerie	Sous-contrat	85, 032.659	ONUCl-UNPOL UNDP

Résultat 2 : Renforcement des capacités des forces de l'ordre

Principales activités	Intrants	Estimation (\$US)	Personnes responsables
Renforcement des capacités techniques et professionnelles conformément aux standards internationaux (maintien de l'ordre public, droits de l'homme et libertés publiques, police de proximité, prise en charge des victimes de violences sexuelles et basées sur le genre, etc.)	UNPOL et consultants (ONUCl et Agences)	320,000	ONUCl-UNPOL UNDP

Résultat 3 : Une stratégie nationale en matière de RSS/DDR est conçue et adoptée

Principales Activités	Intrants	Estimation (\$US)	Personnes responsables
Mise en place d'un séminaire nationale sur la RSS regroupant l'ensemble des acteurs nationaux et des partenaires internationaux, Rapport sur la restitution des travaux.	Sous-contrat	219,934	ONUCl-DDR/Mine Action



Résultat 4 : Remise en état des bâtiments des préfectures et sous-préfectures endommagés

Principales Activités	Intrants	Estimation (\$US)	Personnes responsables
Réhabilitation des bâtiments des préfectures et sous-préfectures endommagés ou pillés	Sous-contrat	376,208	ONUCl-CA UNDP Ministère de l'Intérieur (DGAT)

Résultat 5. Renforcement des capacités des membres du corps préfectoral

Principales activités	Intrants	Estimation (\$US)	Personnes responsables
Séminaires de renforcement des capacités des membres du corps préfectoral sur leurs missions et notamment en matière d'exercice des pouvoirs de police	ONUCl-CA et Consultants	150,000	ONUCl-CA UNDP Ministère de l'Intérieur (DGAT)

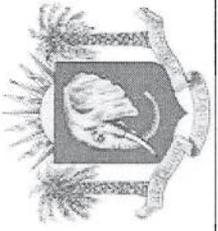
Résultat 6. Une clinique juridique et son réseau de parajuristes permettent aux populations d'interagir avec les autorités administratives et judiciaires

Principales activités	Intrants	Estimation (\$US)	Personnes responsables
Construction et opérationnalisation d'une clinique juridique	Sous-contrat	317,631	UNDP ONUCl Etat de Droit UNICEF



Résultat 6 : Renforcement des capacités des forces de sécurité et des autorités communales dans la gestion collective des questions de sécurité et de conflits au niveau local

Principales Activités	Intrants	Estimation (\$US)	Personnes responsables
Formation d'au moins 400 formateurs relais des forces de police et de gendarmerie affectés dans les zones d'intervention du projet, en matière de déontologie, droits de l'Homme, prise en charge des violences basées sur le genre, police de proximité, constat d'accident et informatique (au moins 10% de femmes)	Sous-contrats	64,333	Ministère de l'Intérieur ONU CI-UNPOL UNDP UNICEF ONU CI-Genre
Au moins 140 membres des responsables de mairies en poste à l'Ouest et au Sud-ouest sont formés en matière de prévention et gestion de conflits et de la sécurité (y compris l'ensemble des mairies femmes)	PNUD ONU CI-Affaires civiles Consultants	75,000	Ministère de l'Intérieur PNUD ONU CI- Affaires civiles
Etablissement d'un Comité communal de sécurité dans six (6) communes pilotes; production de diagnostics locaux de sécurité ; élaboration de contrats locaux de sécurité ; production d'actions à impact rapide.	Consultants Déplacements, logistique Communication, ateliers Fonds communal d'actions à impact rapide	224,000	Ministère de l'Intérieur PNUD/PASU ONU CI-UNPOL ONU CI-Affaires civiles



SECTION 4: Budget

Budget du Projet (Fonds PBF)	
Catégories	Montant (USD)
1. Fournitures, matériel, équipement et transport	314 732,318
2. Personnel (consultants et voyages)	282 033
3. Formation des acteurs nationaux	637 234
4. Contrats	1 513 839
5. Autres coûts directs	55 900
Sous-total	2 803 738,32
Coûts indirects (7%)	196 261,682
Total	3000 000



SECTION 5: Mécanismes et arrangements de coordination et de gestion

La responsabilité de coordination et de gestion de ce projet, qui est une initiative conjointe PNUD/ONUCI/UNICEF, reposera principalement sur les structures de gestion que sont le Comité de pilotage conjoint du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire, le Comité de Coordination du Projet (CCP), et L'Equipe Projet (EP). Ces structures s'appuieront, autant que possible et nécessaire, sur le système des Nations-Unies (ONUCI à travers UNPOL, Affaires Civiles, Etat de Droit et DDR/SSR ; PNUD ; UNICEF) et plusieurs partenaires nationaux (ministères, collectivités territoriales, société civile, et communautés locales).

Le Comité de Pilotage Conjoint du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire

Le Comité de pilotage conjoint du Plan prioritaire (CPCPP) est coprésidé par le Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général et le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement. Son rôle sera de définir les orientations stratégiques et d'arrêter les principes et procédures de mise en œuvre des différentes composantes du projet. Il veillera notamment à ce que les activités du projet soient conformes aux orientations définies dans le plan prioritaire et en cohérence avec les autres interventions financées par le PBF et/ou par d'autres partenaires.

Comité de Coordination du Projet (CCP)

Le Comité de coordination du Projet (CCP), coprésidé par PNUD et ONUCI-Affaires civiles, aura la responsabilité générale de la coordination technique du projet et rendra régulièrement compte au Comité de Pilotage Conjoint du Plan Prioritaire. L'ONUCI, les agences du SNU récipiendaires du fonds, et les autres partenaires stratégiques du projet (ministères et autres structures étatiques intéressées) seront représentés au sein du CCP. Le fonctionnement du CCP sera régi par des termes de référence validés par ses membres.

Le CCP sera chargé d'adopter et d'actualiser le plan de travail des structures impliquées dans la mise en œuvre du projet, et d'approuver les propositions techniques visant à l'amélioration des performances. Il veillera notamment à ce que tous les partenaires potentiels, ou toutes autres structures de mise en œuvre du projet, soient sélectionnés sur la base de critères de capacités techniques, opérationnelles, et de transparence. Le CCP sera également chargé d'assurer le suivi-monitoring, le contrôle et l'évaluation des activités proposées (ex ante), des processus de réalisation/exécution, et des résultats ou



livrables obtenus (ex post) ; de valider tous les rapports techniques établis par l'équipe de gestion du projet et de préparer tous les rapports d'activités à soumettre au CPCPP pour validation ; d'assurer la liaison avec les autorités et structures de niveau national et local afin de s'assurer que toutes les décisions techniques et toutes les actions relatives à la mise en œuvre du projet prennent en compte les aspirations de l'ensemble des partenaires nationaux et contribuent à améliorer l'efficacité, l'efficacé, la qualité et la durabilité des mécanismes et processus nationaux déjà existants.

Le CCP veillera surtout à consolider et amplifier les acquis du projet IRF tout en multipliant les effets de synergie avec les plans stratégiques, mécanismes et processus nationaux en matière de restauration de l'ordre public et de l'autorité de l'Etat,.

Le CCP rendra compte de la gestion du projet au CPCPP sur une base trimestrielle.

L'Equipe Projet (EP)

La mise en œuvre quotidienne des activités du projet sera confiée à une équipe restreinte composée d'experts et de techniciens placés sous la supervision directe du Comité de Coordination du Projet (CCP). La composition et le fonctionnement de l'équipe projet sera fonction des approches retenues pour l'exécution du projet, dans le strict respect du plan de travail validé par le CCP et le CPCPP.

Les structures du Système des Nations-Unies

Les structures du SNU assumeront la responsabilité opérationnelle et technique de la mise en œuvre des activités, conformément à leur mandat respectif et sur la base du plan d'action du projet validé par le CCP et le CPCPP. Elles travailleront en étroite collaboration afin d'atteindre les objectifs fixés.

PNUD

Conformément à la modalité d'exécution directe (DEX), le PNUD sera responsable de la gestion globale des fonds du projet, ainsi que la supervision opérationnelle et technique des activités, sur la base des responsabilités définies dans le plan d'action qui sera établi avant le démarrage du projet. L'équipe projet travaillera en étroite collaboration avec le service des opérations et le service de contrats et d'achats du PNUD afin d'assurer la gestion opérationnelle et technique du projet, le suivi régulier des activités menées, ainsi que la rédaction des rapports et états financiers conformément aux procédures du PNUD.



Le PNUD recrutera une entreprise chargée de l'élaboration des termes de références et du dossier d'appel d'offres pour la passation des marchés. Le suivi de réalisation des travaux et le contrôle technique de leur conformité au cahier de charges seront assurés par des Bureaux d'études experts en la matière, ou par des consultants externes. Ces contrats de consultance seront attribués selon les procédures du PNUD.

Le PNUD travaillera avec les autres structures du SNU, ainsi qu'avec les ONG nationales et internationales, dans la mise en œuvre de certaines activités spécifiques sur la base de conventions de mise en œuvre spécifiquement établies à cette fin.

ONU CI

Les sections de l'ONU CI engagées dans le projet (UNPOL, Etat de Droit, DDR/SSR et Affaires Civiles) agiront conformément à leur mandat respectif. Elles serviront de points de contact pour les partenaires nationaux et internationaux du projet, et assumeront la responsabilité générale de suivi quotidien des activités du projet au sein de l'ONU CI.

Le Service du génie de l'ONU CI facilitera la réalisation des devis initiaux et soutiendra, dans la mesure du possible, le travail des Bureaux d'études ou des consultants.

UNPOL assurera la coordination et la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités des agents de police et de gendarmerie ; en étroite collaboration, le cas échéant, avec l'UNICEF, ONU-Femmes, le PNUD (PASU) et le FNUAP en ce qui concerne les droits spécifiques des enfants, des femmes et/ou des victimes de violences.

La Section des Affaires civiles assurera la coordination et la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités des Préfets et Sous-préfets.

La Section de l'Etat de Droit, en étroite collaboration avec ses partenaires du PNUD et de l'UNICEF, suivra la mise en œuvre du volet du projet relatif au rétablissement de la confiance des populations dans les institutions étatiques. Cette section collaborera en outre avec la section des affaires civiles et UNPOL afin que leurs activités de renforcement des capacités des autorités préfectorales et des personnels de police et de gendarmerie prévues pour la région du Cavally contribuent elles aussi à cet objectif de rétablissement de la confiance des populations envers ces institutions.

La Section DDR/SSR travaillera, en étroite collaboration le Ministère de la Défense et d'autres partenaires nationaux et internationaux, pour suivre et appuyer la mise en



œuvre des actions visant à l'élaboration et l'adoption d'une stratégie nationale de RSS/DDR.

Chaque structure du SNU assurera la liaison avec les structures nationales compétentes (ministères, collectivités territoriales, société civile, communautés locales, etc.) en vue de mobiliser toutes les ressources techniques, humaines et logistiques indispensables au succès de ce projet.

Le Ministère de l'Intérieur a déjà fait l'expérience d'une collaboration réussie avec l'ONUCI et le PNUD en participant pleinement, à travers la Direction générale de la Police et la Direction générale de l'Administration du Territoire, à l'élaboration de ce projet pendant l'étape d'identification et de priorisation des besoins. Cette collaboration se poursuivra durant la phase de mise en œuvre et de suivi-évaluation du projet dans la mesure où ces structures participeront pleinement aux différentes réunions organisées et aux missions planifiées dans le cadre de l'équipe de gestion du projet.

Le **Ministère de la Justice** a participé, à travers sa cellule d'exécution en charge des réformes, à l'élaboration du volet du projet concernant le rétablissement de la confiance des populations dans les institutions étatiques. Le ministère continuera à suivre la mise en œuvre de ce projet à travers sa cellule et les personnels du tribunal de Guiglo où les activités seront mises en œuvre.

La participation de représentants de tous ces ministères sera indispensable pour assurer ou renforcer l'alignement du projet sur le programme d'actions du gouvernement.

Les collectivités locales : Les autorités et les services publics des collectivités locales seront sollicités pour apporter leur expérience dans le cadre des séances d'échanges (inter)communautaires et de dialogue en vue de l'établissement de partenariats secteur public-privé-non-profit au niveau local, ainsi que pour la consolidation des relations de confiance et de service entre la police, la gendarmerie, l'autorité municipale et les populations.

Les communautés locales et les organisations membres de la société civile participeront à la réalisation du projet dans toutes ses composantes à travers les autorités coutumières et religieuses, les associations professionnelles et syndicales, les associations de femmes et de jeunes, différents leaders d'opinion, et tous citoyens intéressés par les activités déployées sur le terrain. Cette participation se fera aussi dans la mesure où les entreprises sélectionnées pour des travaux nécessaires à la réalisation des objectifs du projet feront appel à la main d'œuvre locale pour travailler sur les



différents chantiers. Par ailleurs, les activités de cohésion sociale programmées dans le cadre du projet entraîneront la participation effective des différentes communautés cibles.

SECTION 6: Suivi et Evaluation

Le projet accordera une attention particulière à l'utilisation efficiente des ressources et à la bonne exécution des activités à travers le suivi-évaluation. Il s'agira de s'assurer que les résultats attendus sont obtenus de façon satisfaisante.

L'Equipe de Projet (EP) produira et fournira des rapports narratifs et financiers périodiques, selon le format en vigueur auprès du Fonds de Consolidation de la Paix, pour approbation par le Comité de Coordination du Projet. Au terme de la phase de mise en œuvre du projet, l'Equipe Projet (EP) préparera le rapport final (financier et narratif) d'évaluation, qui devra également être approuvé par le CCP puis validé par le Comité de Pilotage Conjoint du Plan prioritaire.

Conformément à l'engagement du SNU envers les résultats, le système de suivi-évaluation comprendra une grille de lecture permettant de mesurer la performance. Le CCP et le CPCPP veilleront à mettre en place des mécanismes de gestion et de suivi-évaluation fonctionnels à tous les niveaux, avec une attention toute particulière à: i) l'efficience dans la gestion des ressources ; ii) l'efficacité des actions menées et la qualité des résultats intermédiaires et finaux ; et (iii) la capacité du projet à générer des effets et impacts durables, notamment par la mise en place de processus standardisés et duplicables, la documentation des bonnes pratiques de gestion utilisées en cours de son exécution, et la recherche permanente d'effets de synergie entre les différentes composantes et partenaires du projet.



SECTION 7: Analyse des risques et hypothèses

Risques	Facteurs de réduction
<p>Instabilité de l'environnement politique et sécuritaire national et sous-régional</p> <p>La récente crise postélectorale a fortement contribué à détériorer la situation sécuritaire et à exacerber les clivages entre les partis politiques et les différentes communautés.</p> <p>Les développements politiques des derniers mois dans plusieurs pays de la sous-région font peser des risques considérables sur les espoirs de stabilisation durable de la situation en Côte d'Ivoire</p>	<p>Appui multiforme au gouvernement et aux services publics nationaux pour l'identification conjointe des défis sécuritaires et des zones à risques</p> <p>Dialogue permanent et collaboration avec ces acteurs gouvernementaux pour la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de solutions acceptables pour tous aux problèmes de sécurité</p>
<p>Incertitudes sur la volonté politique et la capacité du gouvernement à soutenir durablement les changements recherchés par la mise en œuvre du projet</p>	<p>Dialogue permanent avec tous les ministères concernés par les diverses composantes du projet</p> <p>Appui multiforme aux actions des services techniques et des agents de ces ministères sur le terrain</p> <p>Cadrage des objectifs spécifiques et des activités de mise en œuvre du projet afin de les mettre en cohérence avec les priorités définies par le gouvernement</p>
<p>Instabilité des conditions de sécurité dans les régions concernées (Ouest, Centre Ouest et Sud)</p>	<p>Implication des structures et des individus dont les actions peuvent influencer la situation sécuritaire (FRCI, police, gendarmerie, Dozos, groupes d'autodéfense, etc.) dans l'identification conjointe des défis sécuritaires.</p> <p>Dialogue permanent et collaboration avec ces organisations/individus dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de solutions acceptables pour tous aux problèmes de sécurité.</p> <p>Séances de dialogue intercommunautaire animées par les agents des structures du SNU et leurs partenaires de la société civile nationale et internationale.</p>



	<p>Formations et renforcement des capacités des leaders communautaires et des groupes intéressés (femmes, jeunes, etc.) sur les principes, méthodes et techniques de prévention, gestion et résolution des conflits et sur des thématiques particulières comme l'accès à la terre, ou la prévention des violences basées sur le genre</p>
<p>Appropriation du projet par les partenaires nationaux et, en particulier par les responsables des services publics concernés par la restauration de l'autorité de l'Etat</p>	<p>Implication des structures et des individus dont les actions peuvent influencer la situation sécuritaire (FRCI, police, gendarmerie, Dozos, groupes d'autodéfense, etc.) dans l'identification conjointe des défis sécuritaires.</p> <p>Dialogue permanent et collaboration</p> <p>Information, communication, sensibilisation et plaidoyer sur la nécessité de renforcer leurs capacités afin de réaliser les changements nécessaires et profitables pour tous</p> <p>Coopération avec les ONG, les leaders d'opinion et les groupes sociaux intéressés en vue de renforcer leurs capacités de réflexion et d'action collective dans les domaines d'intérêt concernés par le projet</p>
<p>Appropriation du projet par les populations-cibles (individus et communautés à risque)</p>	<p>Information, communication, sensibilisation et plaidoyer sur la nécessité de renforcer leurs capacités afin de réaliser les changements nécessaires et profitables pour tous</p> <p>Coopération avec les ONG, les leaders d'opinion et les groupes sociaux intéressés en vue de renforcer leurs capacités de réflexion et d'action collective dans les domaines d'intérêt concernés par le projet</p>
<p>Durabilité des effets et impacts du projet</p>	<p>Mise en place de processus standardisés et duplicables, conformes aux normes de qualité internationale</p> <p>Documentation des bonnes pratiques de gestion utilisées au cours de l'exécution du projet</p> <p>Recherche permanente d'effets catalytiques et de synergie entre les différentes composantes et partenaires du projet.</p>